PMRA Approved
02-SEP-2009

datapak

group M fungicide

CHAUX SOUFRÉE

INSECTICIDE ACARICIDE FONGICIDE

COMMERCIAL

ATTENTION CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

NO D'HOMOLOGATION 16465
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Polysulfure de calcium 22%

CONTENU NET: 10L, 20L, 205L, VRAC (1 000 - 30 000L)

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

07/09

MODE D'EMPLOI

Lorsqu'elle est employée de concert avec une pulvérisation d'huile de dormance, la solution de CHAUX SOUFRÉE contre les maladies fongiques et les acariens sur les arbres fruitiers et les petits fruits constitue une excellente pulvérisation de nettoyage pour les arbres dormants. Ne pas pulvériser lorsque le feuillage est humide. Pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Couvrir complètement. La chaux soufrée peut causer le jaunissement et la chute des feuilles, surtout si elle est apliquée au stade du calice ou au début de l'été, sans qu'il y ait eu un traitement antérieur au stade du bouton rose.

COMMENT UTILISER LE TABLEAU CI-DESSOUS

1. Trouver les FRUITS à protéger et les INSECTES ou la MALADIE à supprimer à gauche.
2. Choisir la quantité de BOUILLIE DE PULVÉRISATION DILUÉE qu'on veut préparer.
3. La quantité de CHAUX SOUFRÉE requise pour ce mélange de bouillie de pulvérization est indiquée dans la colonne vis-à-vis des INSECTES ou de la MALADIE à supprimer.

FRUIT	**INSECTES ou MALADIE**	**QUAND PULVÉRISER**	**Quantité de CHAUX SOUFRÉE requise pour mélanger avec de l'eau afin de préparer la quantité désirée de bouillie de pulvérization diluée de:**		
			20 L	**100 L**	**200 L**
POMMES et POIRES	Phytopte du poirier et ériophyide du pommier	Dormance	2 L	10 L	20 L
	Cochenille de San José et cochenille Ostréiforme Pulvérisation de nettoyage général	Dormance	1 L PLUS 250 mL	5 L de CHAUX SOUFRÉE PLUS 1,25 L d'Huile de Dormance	10 L PLUS 2,5 L
	Tavelure du pommier, tavelure du poirier, blanc	Pré-bouton rose, bouton rose, calice, première et deuxième pulvérisation de couverture	250 mL	1,25 L	2,5 L
PRUNES et PRUNEAUX	Cochenille de San José, cochenille ostréiforme,	Dormance	1 L PLUS	5 L de CHAUX SOUFRÉE PLUS	10 L PLUS

	acariens, oeufs de pucerons, nettoyage général		250 mL	1,25 L d'Huile de Dormance	2,5 L
PÊCHES	Cloque du pêcher, cochenille de San José, cochenille ostréiforme	Dormance	2 L	10 L	20 L
	Petite mineuse	Bouton rose	2 L	10 L	20 L
	Blanc	Chute des pétales	250 mL	1,25 L Répéter à des intervalles de deux semaines	2,5 L
CERISES	Cochenille de San José, cochenille ostréiforme, acariens, nettoyage general	Dormance	1 L PLUS 250 mL	5 L de CHAUX SOUFRÉE PLUS 1,25 L d'Huile de Dormance	10 L PLUS 2,5 L
FRAISES	Blanc, pourriture des fruits	Printemps (au début de la croissance)	300 mL	1,5 L	3 L
	Blanc	3 semaines après la cueillette	300 mL	1,5 L	3 L
FRAM-BOISES	Cochenilles, brûlure de la tige et des dards, rouille	Dormance tardive	700 mL	3,5 L	7 L
MÛRES DE RONCE	Phytopte du toyon	Dormance tardive	1-1,5 L	5-7,5 L	10-15 L
		Lorsque les bras à fruits mesurent 7 à 15 cm	500-700 mL	2,5-3,5 L	5 -7 L
MÛRES DE LOGAN	Taches sur les feuilles et les tiges	Dormance tardive	700 mL	3,5 L	7 L
GROS-EILLES	Blanc	Avant l'ouverture des fleurs les plus hâtives	300 mL	1,5 L	3 L
	Blanc	Calice	300 mL	1,5 L	3 L

AVIS À L'UTILISATEUR :
LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages speciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que United Agri Products Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre de Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. United Agri Products Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolerance des cultures, et ils acceptent de dégager United Agri Products Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

RAISINS
Pour l'utilision sur les raisins pour supprimer le blanc.

Utiliser 10 L de l'Insecticide Acaricide Fongicide de CHAUX SOUFRÉE pour préparer 100 L de boullie de pulvérisation.
Appliquer une fois par saison pendant le stade de dormance avant le gonflement des bourgeons (du début de mars au début d'avril).
Pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Couvrir complétement.

Ne pas utiliser moins de 120 journées avant le récolte.

Appliquer seulement avec de l'equipment au sol.

AVIS À L'UTILISATEUR :
LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages speciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que United Agri Products Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre de Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. United Agri Products Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolerance des cultures, et ils acceptent de dégager United Agri Products Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

BLEUETS EN CORYMBE

Pour l'utilision sur les bleuets en corymbe pour les suppression des cochenilles (comme les lécanies), et comme pulvérisation générale de nettoyage.

Appliquer 50 L de l'Insecticide Acaricide Fongicide de CHAUX SOUFRÉE plus 12,5 L d'Huile de Dormance dans 1 000 L de boullie.
OU
Appliquer 25 L de l'Insecticide Acaricide Fongicide de CHAUX SOUFRÉE plus 6,25 L d'Huile de Dormance dans 500 L de boullie.
OU
Appliquer 5 L de l'Insecticide Acaricide Fongicide de CHAUX SOUFRÉE plus 1,25 L d'Huile de Dormance dans 100 L de boullie.

Appliquer une fois par saison lorsque les plants sont dormants (janvier – mars).
Pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Couvrir complétement.
Appliquer seulement avec de l'équipment au sol.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, de CHAUX SOUFRÉE, insecticide acaricide fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à CHAUX SOUFRÉE, insecticide acaricide fongicide et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

1. Dans la mesure du possible, alterner la CHAUX SOUFRÉE, insecticide acaricide fongicide ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
2. Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
3. Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
4. Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
5. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ou bactéricide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
6. Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
7. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à United Agri Products Canada Inc. au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

AVERTISSEMENT

La CHAUX SOUFRÉE peut endommager les variétés ”qui craignent le soufre’’. Ne pas l'utiliser à moins que des essais locaux aient déjà démontré que le soufre ne présentait aucun danger. Consulter les autorités agricoles régionales. Ne pas pulvériser sur des surfaces peintes, car elles pourraient être tachées ou décolorées.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Corrosif pour les yeux et la peau. Le concentré peut causer des lésions aux yeux et une irritation de la peau. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter une protection des yeux (lunettes à coques ou un écran facial) et des gants en caoutchouc et des vêtements protecteurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca/.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION**:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES Peut produire du sulfure d'hydrogène à la suite de sa décompostion avant ou après l'ingestion. Administer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.